Extrait N° 19 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 7 Janvier 2011

L'an deux mil onze, le sept janvier à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **29 décembre 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique –M. RIVIERE Lucien – Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël –M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki.

Procuration : Mme LUCAS Roseline a donné mandat à M. MONDON René – **Mme MARCHAND Gladys** a donné mandat à M. BENARD Alex - **M. FRINGUE Mikaël** a donné mandat à Mme CADAS Isabelle – **Mme BARET Liliane** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **M. BADER Ricardot** a donné mandat à Mlle ROMAINSTAL – **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric – **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

M.M. RIVIERE Lucien – FERRERE Eric – GRONDIN Jacki et Mme CADERBY Colette ont quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 9.

& &
&

AFFAIRE N° 19 / INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Marchés publics : MAPA : Le listing des dépenses engagées dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT est consultable à la Direction Générale des Services.

Alinéa 4 de l'article L.2122-22 du CGCT

Le Maire informe le conseil des avenants qu'il a signés dans le cadre de ses pouvoirs délégués par délibération du 27 mars 2009.

Délivrance de concessions dans le cimetière :

Le listing des concessions délivrées dans le cimetière est consultable en Mairie, auprès de la Direction Générale des Services.

Droit de préemption : Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente désignées ci-après :

Réf. Cadast.	Surface	P.O.S.	Situation	Propriétaire
AR1139	1 290 m²	UD	46 bis, Chemin de Ligne	Jean-Pierre LANGUET
AM 1556	Appartement 123	ZCa	Le Ruisseau (ZAC)	TROPIC INVEST (Jacques BONIFACE)
AR 0606	636 m²	UC	34 B, Avenue Général de Gaulle	Jean-Marie GIRR
AS 1098 AS 1099 AS 1127	1092 m²	1NAu	27, Impasse Jacky Fort	Karine LEBRETON
AM 1457 AM 1459 AM 1461	Terrain : 6 466 m² Appartement 150 m²	UA	44,46 Avenue Général de Gaulle	Arlette HOARAU
AI 0827 AM 1557 AM 1558	409 m² Appartement : 119 m² Appartement : 120 m²	2NAu ZCa	1C, Route Hubert Delisle Le Ruisseau	René-Claude NASSAU SARL TROPIC INVEST Le Ruisseau
AS 0117 AS 0500 AS 0501 AS 0882	Terrain : 2405 m² Appartement : 30 m²	UA	Avenue Général de Gaulle	EURL THIM SIONG

AS 1142	Terrain : 642 m² Appartement : 155 m²	1NAu	21 Rue Marguerite Maunier- Lot N°2 – Lotissement Pierre Cadet	Loïc ARTAULT
AS 0982	Terrain : 1740 m² Appartement : 50 m²	UC	36 A Rue de l'Eglise	Thibaud ARNAL
AI 0914	5050 m²	UD	122, Route du Tévélave	Corneille BLONDEL
AO 0254	1680 m²	UD	9, Route de la Ravine Sèche	Marie Henriette AMPLIS
AO 0084	455 m²	NB	9, Chemin Antoine Zettor	Michel FAIVRE
AS 0950 AS 0953	Terrain : 2038 m² Appartement : 48 m²	UC	7, Chemin Bateau	Monique LELIEVRE

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,